

La réserve citoyenne.-

L'armée de l'air manifeste la volonté de pérenniser le lien avec celles et ceux qui, au quotidien dans l'exercice de leur mandat ou de leur activité, portent une attention particulière aux questions de la défense et à la communauté aéronautique. Aussi à ce titre, chaque année sur le plan national, et dans le but de renforcer les liens Armée - Nation, des membres de la société civile reçoivent les insignes de colonel de la Réserve Citoyenne afin de constituer un réseau de correspondants privilégiés.

Le Général d'armée aérienne Stéphane Abrial, Chef d'État Major de l'Armée de l'air à cette date, a remis à Guy Chambefort l'insigne de colonel au titre de la Réserve Citoyenne, à la Cité de l'air, Base aérienne 117 de Paris.

Visites à l'Assemblée.-

Une classe de CM2 de l'école Jacques Prévert a représenté la circonscription au 15^e parlement des enfants. Réunis dans l'hémicycle, les élèves ont adopté une proposition de loi visant à installer des casiers à code dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Au cours de l'année, le Conseil général des jeunes, des classes de 3^e du collège Charles Péguy, ainsi qu'un groupe de 50 personnes ont découvert l'Assemblée. En octobre, trois groupes visiteront l'Assemblée : le Relais de Saint-Bonnet, l'Amicale des Marins ainsi qu'un voyage organisé par le Député. Régulièrement des invités individuels assistent à la séance des questions au gouvernement.

La lettre de Guy Chambefort

DÉPUTÉ DE LA PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DE L'ALLIER :

CANTONS DE CHEVAGNES, DOMPIERRE-SUR-BESBRE, JALIGNY, LE DONJON, MOULINS, NEUILLY-LE-RÉAL ET YZEURE

N°4

OCTOBRE 2009

CONSTRUIRE OU DÉTRUIRE ?



Quelle place pour les collectivités locales ? Est-il utile dans ce contexte de crise d'ajouter de l'instabilité institutionnelle ? Plutôt que de faire confiance aux territoires et

aux élus, la volonté réformatrice du Président de la République apparaît plus comme l'ambition d'un camp qui souhaite éliminer tous les contre-pouvoirs. Cela se traduit par un projet de modification de l'architecture territoriale qui ne va pas dans le sens d'un enrichissement de la décentralisation voulue par la gauche depuis 1982. Une réforme de l'organisation territoriale est nécessaire ne serait-ce qu'au vu des enjeux en matière de services et d'investissements publics. Nous voulons franchir une autre étape de la décentralisation. Au lieu d'opposer État et collectivités, nous souhaitons un État efficace dans ses missions et des collectivités locales autonomes et responsables. D'où notre volonté de ne pas laisser le gouvernement disqualifier les collectivités locales en les accusant d'augmenter les impôts et les dettes alors que les concours financiers de l'État ne cessent de diminuer. Les réformes proposées restent floues. Quid du processus de décentralisation et de la nécessaire clarification des compétences ? Plutôt qu'une création de conseillers territoriaux appelés à siéger à la fois dans les assemblées départementales et régionales, ce qui importe est de savoir qui fait quoi et de définir clairement les blocs de compétences pour chacun des échelons existants. Quelle réforme de la fiscalité le Gouvernement entend-il mettre en œuvre ? Y aura-t-il une compensation évolutive de la Taxe Professionnelle ? Je participe au groupe Socialiste Radical Citoyen (SRC) qui travaille sur l'organisation future des collectivités et force est de constater que sur l'aspect financier, les plus grandes réserves s'imposent.

À nous d'être particulièrement vigilants car, à force de n'être jamais sûr, le pire devient un jour probable. Et mieux vaut éviter le pire.

Guy Chambefort

Se faire entendre...

« L'opposition est une vigie permanente. Elle doit assumer une fonction d'alerte de l'opinion publique face à des projets excessifs, injustes ou mal venus du gouvernement ».

Robert Badinter

Or les projets mal venus sont légion. Il y a l'embaras du choix. Quand l'endettement public avoisine 80% du PIB, que la sécurité sociale annonce 20 milliards d'euros de déficit, que le déficit budgétaire de l'État est de 86,6 milliards d'euros fin juin contre 32,8 un an auparavant, il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité de s'occuper d'intérêts catégoriels.

Le travail du dimanche, la loi Hadopi, le délit de solidarité, la privatisation de la poste, les fermetures d'usines qui s'enchaînent, l'éducation nationale paupérisée, le droit à la santé bafoué, les libertés menacées les unes après les autres... Le groupe des députés socialistes est de tous les combats...

L'adversaire est de taille. Il maîtrise toutes les communications. Il passe en force sur tous les dossiers, il méprise les droits fondamentaux. Il n'est pas une annonce présidentielle, il n'est pas un projet de loi qui n'ait fait l'objet d'une proposition alternative de la part des députés socialistes. Le travail accompli est considérable.

Les députés socialistes ne se trompent ni de combat ni d'adversaire...

Nous avons le devoir d'être sincèrement et collectivement au rendez-vous des espérances de nos concitoyens.

Chacun doit se souvenir qu'il doit son élection à la confiance des militants du parti socialiste et de ses électeurs.



Actualité oblige !

En cette période de crise, les élus que nous sommes doivent se consacrer à mener leurs actions au plus près des attentes et des besoins des territoires et de leurs habitants.

Pour ma part, dans un tel environnement, il n'est pas question de rester passif tant la situation de certaines entreprises locales est préoccupante (Potain, JPM)*. Je tiens à être au contact permanent des acteurs de terrain pour préserver l'activité économique. À la procédure des questions écrites au gouvernement qui présente bien peu d'intérêt si ce n'est d'être répertoriée au Journal Officiel, car trop peu réactive, je privilégie l'efficacité par des courriers aux ministres concernés. Conséquences de la politique gouvernementale, les conditions de vie se détériorent. Se loger, se soigner devient problématique pour de plus en plus de familles. Enfin, en tant qu'accompagnateur de la vie

politique et administrative des collectivités. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on ne m'informe d'atteintes aux services publics. Il faut bien l'admettre, la logique purement comptable du gouvernement conduit non pas à une adaptation des services qui permettrait de conjuguer qualité et efficacité à un coût raisonnable mais à leur suppression.

Il est clair que tout projet de réforme qui n'aurait pas pour finalité une action publique plus efficace ainsi qu'une diminution des inégalités ne peut en aucun cas recevoir notre accord.

Quand l'opposition est puissante, le parlement peut jouer pleinement son rôle.

Loin d'être plongé dans un état de désarroi comme certains voudraient le faire croire, le groupe SRC a la force de se faire entendre.

* Voir le blog :

www.guy-chambefort.fr

www.guy-chambefort.fr

Vous informer, vous rendre compte et vous permettre de vous exprimer...

Cet engagement du candidat Guy Chambefort est mis en œuvre grâce au site internet actualisé plusieurs fois par jour. De multiples informations sont disponibles sur les activités du député, sur la vie locale, les problèmes nationaux et le travail législatif. Un tel dispositif d'information au service du citoyen et qui ne pénalise pas systématiquement un élu de gauche est sans précédent.

Quelques chiffres, depuis sa création pendant la campagne électorale et le début octobre 2009 :

- 3.200 articles illustrés, sans compter les albums photos, les diaporamas ou les vidéos.
- 140.000 connections à l'une des pages.
- 250.000 lectures d'articles.

LES DOSSIERS NATIONAUX

Hadopi 2

[Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet].

Recalé par les socialistes, invalidé par le Conseil Constitutionnel, ce qui a obligé le gouvernement à présenter un nouveau texte baptisé **Hadopi 2**, ce projet de loi relatif à la protection pénale de la propriété artistique sur internet devait être examiné fin juillet. Les députés socialistes ont dénoncé la politique répressive du gouvernement qui ne rapportera pas un centime de plus aux artistes et à la création. La faible mobilisation des députés UMP et la détermination du groupe SRC ont conduit la majorité à repousser le vote final sur ce texte à la rentrée parlementaire.

TVA à taux réduit dans la restauration

Suite à l'abaissement de la TVA de 19,6 à 5,5% sur la restauration, un premier bilan fait apparaître que la répercussion sur les prix n'est pas au rendez-vous.

3 milliards d'euros ont donc été dépensés pour baisser la TVA sur la restauration et ce, en pure perte. Alors que le gouvernement a refusé :

- notre proposition visant à augmenter les petites retraites pour seulement quelques centaines de millions d'euros,
- de donner 800 millions pour les hôpitaux alors que ces derniers vont être dans l'obligation de supprimer 20.000 emplois,
- que 15.000 emplois dans l'éducation nationale vont disparaître.

Le gouvernement donne aux restaurateurs l'équivalent du budget de la culture qui est de 2,7 milliards d'euros. Qui plus est, chaque restaurateur a reçu un bulletin d'adhésion à l'UMP... Promesse tenue, inscrivez vous !...



La taxe carbone

Nous souhaitons que cette « Contribution Climat Energie » soit écologiquement efficace et socialement juste. Il ne s'agit donc pas d'ajouter une taxe à une taxe. En l'état actuel, le rapport souligne que les populations qui devraient être les plus touchées sont les habitants des zones rurales qui ont nécessairement besoin de leur véhicule, les ménages dont les logements sont équipés de chauffage polluants et les foyers aux revenus les plus modestes. Il y a donc beaucoup à faire pour ne pas rendre l'écologie insupportable pour un grand nombre de Français.

Les rencontres du député

En mars, **Guy Chambefort** et **Marie-Jo Chassin** ont rencontré les conseils municipaux de Gennetines, Saint-Ennemond, Toulon-sur-Allier et Avermes.

Fin mai, un échange avec les maires du canton de Neuilly-le Réal, suivi d'une réunion publique, a eu lieu à Saint-Gérard de Vaux.

Le dernier trimestre sera consacré à la rencontre des treize municipalités du canton du Donjon et des Maires des cantons de Moulins-Yzeure-Avermes.



Le jeudi 15 octobre à 20h30

salle des Ozières, à Yzeure

Guy Chambefort

vous invite à une réunion publique

**« La réforme
des collectivités territoriales »
Un projet dangereux pour la démocratie**

Le travail du député

GUY CHAMBEFORT EST MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

LOI RELATIVE À LA GENDARMERIE NATIONALE ET LOI RELATIVE À LA PROGRAMMATION MILITAIRE

Membre de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, Guy Chambefort est intervenu au nom du groupe lors de la discussion du projet de loi relative à la gendarmerie nationale, qui prévoit son rattachement au Ministère de l'Intérieur, et sur la loi de programmation militaire pour les années 2009 à 2014. Son rôle a été de faire des propositions et de défendre les amendements déposés par le groupe SRC ainsi qu'à la Commission Mixte Paritaire où il a siégé comme délégué socialiste.

Extrait de son intervention lors de la discussion générale du projet de loi relative au rattachement de la gendarmerie nationale au Ministère de l'Intérieur :

« Les missions de sécurité – missions de contact, de prévention, de dissuasion, de police administrative, de renseignement, de police judiciaire, d'ordre public – ne peuvent être fractionnées sur un territoire, et le maillage territorial doit être maintenu.

Quelles en sont les conditions ? Le statut militaire lié à l'obligation de loger sur place est un élément fondamental de ce maillage territorial. Il suffit de regarder la carte des implantations actuelles des unités pour se rendre compte qu'elles sont

indispensables à la politique de sécurité dans les zones rurales. La gendarmerie assure cette responsabilité sur 95 % du territoire, au profit de 50 % de la population.

La délinquance rurale, qui plus est, a changé et nécessite plus que jamais une connaissance des lieux et de la population, connaissance qui suppose que les gendarmes soient installés au cœur des territoires...

Si le niveau de délinquance dans les zones surveillées par la gendarmerie reste heureusement inférieur à celui des grandes agglomérations, la mission de sécurité attribuée à la gendarmerie n'en est pas moins difficile, compte tenu de la superficie du territoire à surveiller. La concentration des moyens sur une portion limitée de celui-ci priverait une partie importante du pays de toute présence permanente de forces de sécurité, ce qui serait inacceptable.

Avec des moyens humains plus modestes – 100.000 gendarmes, contre 146.000 policiers –, les gendarmes parviennent à offrir un service public de sécurité sur un territoire très vaste. Il ne faudrait pas qu'une analyse financière simpliste conduise à abandonner peu à peu l'obligation de loger sur place.

En parcourant, comme beaucoup de mes collègues, des secteurs ruraux et périurbains, je constate que l'une des principales préoccupations de nos concitoyens est le maintien des services à la population : les commerces, l'école, la poste, le médecin, bien sûr, mais aussi la caserne de gendarmerie, dont la présence rassure et tranquillise les habitants...



Monsieur le ministre, la gendarmerie doit perdre 1.500 emplois en 2009. Que va-t-il se passer ? Le principe de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sera-t-il appliqué à la gendarmerie ? Si oui, le maillage territorial en sera nécessairement la première victime, il ne peut en être autrement...

... Il faut aussi rappeler qu'il existe plus de 3.400 brigades, ce qui montre la densité et la diversité du maillage, une densité et une diversité qui n'ont été rendues possibles que parce que de nombreuses collectivités – communes, départements – ont largement contribué à la construction, à la rénovation des casernes et des logements. Les gendarmes et leurs familles sont donc parfaitement intégrés, sont partie prenante de la vie économique, sociale et culturelle de nos communes...

Il est difficile, en vérité, de comprendre la finalité de ce projet de loi alors que le système, dans sa configuration actuelle, donne plutôt satisfaction aux citoyens comme aux élus...

... On peut craindre que la poursuite du processus de rapprochement prépare une fusion pure et simple... »



Les chiffres-clés...

Le bilan de la droite :

- 965 emplois perdus en 2008, 1.625 en 2009, 3.500 d'ici 2011
- 175 brigades sur 1.700 menacées de fermeture d'ici 2011
- 452 unités - logements mises en chantier par l'État en 2009 contre 654 en 2008
- 4 écoles de gendarmerie sur 8 supprimées en 2009

LES DOSSIERS LOCAUX

Élections législatives :

le nouveau découpage des circonscriptions pour 2012

est censé rééquilibrer démographiquement les 577 circonscriptions, 33 seront supprimées et autant créées. Sur les 33 supprimées, 23 sont de gauche et 10 de droite et, sur les 33 créées, il y en aurait 9 de gauche et 24 de droite. L'écart serait donc augmenté de 30 sièges en faveur de l'UMP. Pour emporter la majorité des sièges la gauche devra désormais obtenir 51,3% des voix. Suite à ce découpage déséquilibré et partisan, l'Allier perd l'actuelle 3^e circonscription dont Jean Mallot est le député.

Pour la nouvelle circonscription de Moulins :

Les cantons qui ne changent pas sont : Chevagnes, Dompierre-sur-Besbre, Moulins-Ouest, Moulins-Sud, Neuilly-le-Réal, Yzeure. Les nouveaux cantons sont : Bourbon-l'Archambault, Chantelle, le Montet, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Souvigny, Varennes-sur-Allier. Les cantons de Jaligny et le Donjon seront dans une autre circonscription.

RN7- RCEA* :

Suite à une question écrite du 19/05/2009 concernant le calendrier des travaux de la RN7, le Ministre des Transports a précisé les objectifs du gouvernement dans une réponse reçue le 11 août dernier.

En attendant, sur le terrain rien n'avance... et Guy Chambefort peut s'en rendre compte à chacune de ses visites sur les sites.

Carte judiciaire* :

La réponse de M^{me} Alliot Marie concernant le Tribunal de Grande Instance de Moulins ne fait que confirmer les décisions prises par M^{me} Dati. Contrairement aux affirmations des élus UMP de l'agglomération moulinoise, il s'agissait bien d'un choix politique de la majorité et non de la seule volonté de la Garde des Sceaux...



* Les différentes réponses des Ministres, suite aux courriers de Guy Chambefort, sont consultables sur le blog du député : www.guy-chambefort.fr. Le secrétariat de la permanence se tient à votre disposition pour vous fournir toutes les copies de ces courriers et des interventions du député susceptibles de vous intéresser.